



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 292-2017**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Louise par la soussignée, Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, de ce qui suit :

QUE, lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Louise tenue le 12 juin 2018, ledit conseil a adopté le règlement numéro 292-2017 qui abroge tous les règlements concernant les animaux;

QUE, conformément aux dispositions de l'article 451 du code municipal qu'un avis de promulgation du règlement numéro 292-2017 a été affiché aux deux endroits prévus;

QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Municipalité Sainte-Louise;

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à la Municipalité de Sainte-Louise ce 18 juin 2018.

Maryse Ouellet,
directrice générale et
secrétaire-trésorière